

Les Bordes, le 22 février 2018
Aux parents d'élèves de 3^{ème}

Objet : Procédure d'admission en section européenne de 2^{nde} GT

**Collège
Geneviève De Gaulle-
Anthonioz**

Le Principal

T 02 38 29 15 16
F 02 38 29 15 25
ce.0451608d
@ac-orleans-tours.fr

30 rue du Château d'eau
45460 LES BORDES

Site internet:
<http://clg-anthonioz-les-bordes.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>



Madame, Monsieur,

Ce dispositif s'adresse aux élèves désireux d'approfondir leur maîtrise d'une langue vivante étrangère.

Les dossiers de candidature en section européenne sont constitués :

- d'une fiche de demande d'admission comportant l'avis du chef d'établissement et l'avis du professeur de la langue concernée.
- d'une lettre de motivation (en français) de l'élève pour appuyer sa candidature (à remettre à son professeur de langue vivante).

Un classement, par le collège d'origine, est obligatoire lorsque plusieurs élèves déposent leur candidature pour la même section européenne d'un même lycée.

Les élèves prendront connaissance de leur admission au dispositif lors de l'inscription au lycée fin juin.

1 – Section européenne Anglais :

Chaque lycée du département dispose d'une section européenne Anglais. Ce dispositif pédagogique n'est donc pas étudié dans le cadre de la procédure d'assouplissement de la carte scolaire. Les collèges transmettent le dossier de candidature au lycée de secteur (Lycée B. Palissy à Gien ou Lycée Jacques Monod St Jean de Braye).

Retour de la lettre de motivation (en français) au professeur d'anglais de l'élève accompagnée de la demande d'inscription pour **le vendredi 23 mars.**

2 – Section européenne Allemand, Espagnol :

Les lycées du département disposant d'une section européenne allemand ou espagnol sont :

- Allemand : Lycée Charles Péguy à Orléans,
Lycée Duhamel du Monceau à Pithiviers,
- Espagnol : Lycée en Forêt à Montargis,
Lycée Jean Zay à Orléans
Lycée Pothier à Orléans



Les sections européennes allemand et espagnol n'étant pas proposées dans tous les lycées, les élèves hors secteur admis bénéficient d'un bonus qui sera appliqué sur le vœu générique de l'établissement sollicité. Une demande d'assouplissement à la carte scolaire ne doit pas être effectuée.

Retour de la lettre de motivation (en français) au professeur de langue vivante de l'élève, accompagnée de la demande d'inscription, pour **le vendredi 23 mars.**

2/2

L'imprimé d'inscription est à retirer auprès du professeur de langue vivante ou du secrétariat.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef d'Etablissement
Laurent Foussereau